

Congrès

CONGRES SNNA FO 2017

COMMUNIQUÉ

Les 7 et 8 novembre s'est tenu le congrès du SNNA-FO au siège de la confédération Force Ouvrière à Paris. Ce temps fort a permis de faire le point sur les actions menées et de présenter les orientations futures dans un contexte politique toujours plus contraignant.

À partir de 2007, la réforme de l'État et la baisse des dépenses publiques inscrites dans la RGPP, aggravées par la crise de 2008, ont fortement impacté la DGAC : réduction des effectifs, réorganisation de services et dégradation continue des conditions de travail pour les agents. En 2010, FO s'est opposé au projet de démantèlement de la structure pour défendre une DGAC unie au sein de la Fonction publique d'État. En 2012, la MAP reprenait les mêmes principes que la RGPP. C'est dans ce contexte difficile que le SNNA-FO, en signant en 2013 le protocole, a choisi de défendre l'ensemble des personnels, quelle que soit la direction ou le métier pour garantir le maintien d'une DGAC unie, contrairement aux syndicats corporatistes. En s'engageant dans le protocole 2016-2019, le SNNA-FO a permis de stopper l'hémorragie des effectifs, de sauver le régime indemnitaire des personnels techniques (création du RIST), de proposer une mutuelle et une prévoyance dignes de la DGAC, de revaloriser les grilles indiciaires, etc.

Depuis, le contexte économique est redevenu plus favorable dans l'aérien. Pour autant, les conséquences de dix ans de politique de restrictions budgétaires sur les investissements ont aggravé les retards pris dans la modernisation des systèmes techniques de la navigation aérienne, faisant peser sur les personnels l'augmentation continue du trafic. Le SNNA-FO veillera à ce que cette modernisation ne soit pas un échec.

Lors de ce congrès, le nouveau Bureau national élu a été mandaté pour être force de proposition dans la perspective des futures négociations protocolaires afin d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble des personnels, titulaires et contractuels, au sein d'une DGAC unie.

Au regard des ambitions du projet « Action Publique 2022 » du gouvernement, nouvelle version de la « modernisation » de l'État, le SNNA-FO sera extrêmement vigilant quant aux orientations qui pourraient impacter la DGAC en proposant de nouvelles réductions d'effectifs, des restrictions budgétaires, et ce, dans un nouveau contexte européen de performances (RP3).



COMPOSITION DU BUREAU NATIONAL

Secrétaire général

Laurent NOTEBAERT – SNA-N Le Touquet – TSEEAC

laurent.notebaert@aviation-civile.gouv.fr

06 82 93 93 59

Secrétaires nationaux

Vincent BACHELIER – DSNA – Agent non-titulaire

Amelia – 01 58 09 47 13 / 06 19 21 64 85

Sébastien BELNOU – SNA-NE Dole – TSEEAC

Amelia – 03 84 71 98 98 / 06 81 53 97 65

Jérôme CAFFIN – SIA – TSEEAC

Amelia – 05 57 92 57 56

Laure CHABENIUK – SNA-N Beauvais – ICNA

Amelia – 03 44 11 49 27

Adrien DANZÉ – DSAC-SE DELCAZ Aéroport Nice Côte d'Azur – TSEEAC

Amelia – 04 93 17 23 15

Raynald DROLEZ – SNA-CE Lyon-Bron – TSEEAC

raynald.drolez-snafo@fodgac.fr – 06 15 45 92 00

Isabelle ESPANET – SNA-SSE Marseille – ICNA

Amelia – Facebook

Cédric FAURE – SNA-S Montpellier – ICNA

cedricfaure11@gmail.com – 06 83 38 09 73

Anne GIACOMETTI-LIZOT – SNA-SSE Avignon – TSEEAC

annelizot@wanadoo.fr – 06 20 53 55 05

Yann LAFITTE – DSAC-SE Aix-en-Provence – TSEEAC

yann.lafitte@sfr.fr – 06 26 14 29 09

Éric LALLIS – DSAC-SE Nice – TSEEAC

eric.lallis@gmail.com – 04 93 17 23 66 / 06 50 26 65 57

Pierre MEYBON – ICNA

fopierre@aol.com – 06 09 70 63 30

Roland PAGNIER – SNA-CE Lyon St Exupéry – ICNA

sna-fo_sna-ce@orange.fr – 06 82 55 64 01

David PAOLETTI – SNA-RP Chavenay – TSEEAC

Amelia – 06 80 26 05 58

Maëla LE SAEC – SNA-O Brest – ICNA

Amelia – 06 89 24 93 37

Julie VARENNES – SNA-SO La Rochelle – ICNA

julie.varences@fodgac.fr – 06 81 57 55 04

Trésorier

Patrick HERBIN – ICNA

Tél : 05 57 92 84 86

Fax : 05 57 92 84 87

Permanence nationale

Ghislaine PARIAUD-SEGUIN

fosna.national@aviation-civile.gouv.fr

Tél : 05 57 92 84 86

Fax : 05 57 92 84 87

Force Ouvrière DSAC/SO – BP 70116 – 33704 MERIGNAC CEDEX

L'envoi de tout document doit être adressé simultanément au Secrétaire général et à la permanence nationale.

